

## Commission cantine du 13 juin 2023

### Réponses aux questions des familles

---

- mon fils trouve que la vaisselle n'est pas très propre quand il la prend (?)

-> Effectivement, c'est un problème technique qui a été résolu. Il ne faut pas que les enfants hésitent à demander le changement des couverts salis.

- peut-être voir pour l'ordre de passage : alterner CP et CE1 premiers/ deuxièmes, puis alterner aussi entre les plus grands ? Comme ça, ça change un peu pour tout le monde .

-> Les CP étant les plus jeunes il a été décidé qu'ils passeraient toujours en premier tout au long de l'année puisqu'ils sont en phase d'apprentissage. Les CE1, CE2, CM1 et CM2 tournent dans les ordres de passage tous les jours de la semaine.

- juste pour savoir : le goûter est fourni aux maternelles, mais pas à l'élémentaire. Est-ce que vous savez pourquoi ?

-> Le goûter en élémentaire est un temps qui dure 10 minutes maximum. Cela est beaucoup trop court par rapport à la maternelle. Il ne peut donc pas être fourni. Les enfants de l'élémentaire mangent leur goûter et ils vont à l'étude.

- concernant le paiement du périscolaire

Nous recevons une première facture en amont de la période à régler, puis une deuxième facture de régularisation et le plus souvent, il est impossible de les payer en ligne car les montants ne correspondent pas sur le portail famille. Ce fonctionnement est incompréhensible et impossible à "contrôler". Ne serait-il pas envisageable de faire un seul paiement fin de période ? Pourquoi ne pas accepter les paiements en tickets CESU dématérialisés ?

->Le système du post-paiement va être remis à la rentrée scolaire et simplifiera de fait le suivi pour les familles.

->Les CESU dématérialisés représentent des frais de traitement encore plus important que ceux des CESU papier. Néanmoins, Christelle Chanon se renseigne afin de vérifier si des évolutions ont eu lieu en la matière.

Mon fils a un PAI et mange à la cantine, je fournis donc le repas et je paye malgré tout 1€14 par repas alors que les tranches 1 et 2 de coefficient familial payent 1€ le repas fourni

->Le coût réel d'un repas en 2022 est de 5.72 €. Il se compose des dépenses alimentaires, des charges de personnel et des frais de fonctionnement des locaux. Le tarif à 1€ en fonction des QF est associé au dispositif de tarification sociale des cantines mis en place par l'état qui, en contrepartie de sa mise en œuvre, apporte une aide financière aux communes.

On constate un manque de surveillance dans la cour et un manque de jeux et d'activités proposées pendant le temps de midi ce qui engendre des débordements. Peut-être dû au manque de personnel ? Au manque de formation des surveillants ?

Les enfants disent s'ennuyer et ne pas être écoutés des adultes quand il y a un problème. Est-ce possible de proposer tous les jours plusieurs ateliers ENCADRÉS calmes (dessins, lectures, créatifs...) Et plus dynamiques (sport, ballon prisonnier, 1-2-3 soleil...) durant ce temps de midi ?

->1/la qualification des animateurs répond à la réglementation des accueils collectifs de mineurs. A savoir 50% minimum de l'équipe doit être diplômé de l'animation (ou équivalence) et un maximum de 20% du personnel peut ne pas être diplômé. Le reste de l'effectif peut être composé de stagiaires en cours de qualification dans l'animation (ou équivalence). L'équipe 2022/2023 se compose de : 70% de diplômés, 10% de stagiaires et 20% de non diplômés. En parallèle de ces obligations réglementaires, nous organisons régulièrement des temps de formation professionnelle. Par exemple cette année : gestion des conflits et comportements difficiles, sensibilisation aux problématiques de harcèlement, création de livres sonores, etc... Les 10% de stagiaires seront totalement diplômés dès novembre 2023.

2/ le nombre d'encadrant est quant à lui réglementaire aussi. A savoir 1 adulte pour 14 enfants d'âge maternelle et 1 adulte pour 18 enfants d'âge élémentaire.

3/Chaque jour sur le temps de midi les enfants ont le choix entre : 1 activité projet (menus à thème, boîte à livres, chorale de Noël...) qui se déroule sur plusieurs séances ou 1 activité fabrique (activités manuelles, petits cadeaux, etc...) ou 1 activité dite sportive (foot, petits jeux, rollers...) ou un espace dédié aux jeux de société et à la lecture ou jouer librement dans la cour. Le nombre de place est limité sur chaque activité mais les animateurs sont vigilants à ce que ce ne soit pas toujours les mêmes enfants qui en bénéficient. Du côté des enfants, il est demandé un certain engagement (activités de type projet notamment) et bien entendu le respect des règles collectives sur l'ensemble des activités.

4/ Nous faisons de notre mieux pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les enfants pendant la pause méridienne. Nous avons d'ailleurs mis en place un temps d'échange quotidien nous permettant de régler au plus vite les situations et surtout d'avoir un suivi global et régulier des enfants. Toutefois il peut arriver que nous passions « à côté » de certaines choses, nous restons à disposition de toutes les familles qui le souhaitent pour échanger avec eux sur les problèmes rencontrés par leurs enfants. Notre objectif étant que chaque enfant puisse bénéficier de son temps de pause dans les meilleures conditions possibles.